

Surveillance des infections respiratoires aiguës sévères (SARI) par le réseau des hôpitaux vigies

Informations pour les enfants qui sont admis à l'hôpital pour des symptômes grippaux

Les virus sont de très petits êtres vivants, si petits qu'on ne peut pas les voir. Il existe différents types de virus. Certains virus peuvent te rendre malade quand ils entrent dans ton corps. Les virus peuvent entrer dans ton corps si une autre personne se tient très près de toi ou si cette personne tousse.



Les virus peuvent entrer dans ton corps si une personne malade se tient très près de toi ou si cette personne tousse. Ces virus peuvent te rendre malade, en provoquant parfois de la fièvre, une toux ou un écoulement nasal.



Tu es venu à l'hôpital aujourd'hui parce que tu es toi-même tombé malade. Pour savoir si un virus te rend malade, le médecin frottera ton nez et peut-être ta gorge avec un petit bâtonnet.



Les chercheurs chercheront des virus sur ce bâton et les examineront de près avec des machines spéciales dans un laboratoire.



Si les chercheurs savent qu'il y a soudainement beaucoup d'enfants malades dues aux certains virus , ils préviennent les médecins et les hôpitaux. Toute personne qui tombe malade à ce moment-là peut alors être prise en charge immédiatement.

Si les chercheurs savent aussi à quoi ressemblent les virus cette année, ils pourront fabriquer un meilleur vaccin pour les personnes âgées et malades, afin qu'elles soient bien protégées contre exactement ce type de virus l'année prochaine.

Cet examen n'est pas obligatoire et se fait seulement si tu le souhaites.

Sources des illustrations :

- Royal College of Paediatrics and Child Health, UK
- A kid's guide to coronavirus, R. Growe, JM Burch, illustrated by V. Garofoli, Magination Press
- Coronavirus, a book for children, E. Jenner, K. Wilson, N. Roberts, illustrated by A. Scheffler, Nosy Crow
- You have the power, Ewa Podleś et al, Dressler Dublin

Surveillance des infections respiratoires aiguës sévères (SARI) par le réseau des hôpitaux vigies

Informations pour les adolescents de 12-17 ans qui sont admis à l'hôpital pour des symptômes grippaux

Dans cette lettre, tu trouves des informations sur une étude que nous menons en coopération avec l'hôpital où tu es admis. Tu es libre de choisir si tu veux participer à l'étude ou non. Si tu souhaites participer, tes parents doivent également donner leur accord.

Pourquoi faisons-nous cette étude ?

Chaque année, en moyenne, plus d'un demi-million de Belges contractent la grippe ou une autre infection respiratoire, ce qui nécessite une consultation chez le médecin généraliste, une hospitalisation, voire parfois le décès des suites de l'infection. Cette situation pèse lourdement sur le système de soins de santé en Belgique.

Sciensano est l'institut national de santé publique. Grâce à un réseau d'hôpitaux, il surveille en permanence le nombre de nouvelles infections des voies respiratoires, l'efficacité des vaccins contre la grippe ou les infections par le COVID-19 et l'efficacité des médicaments contre l'infection virale.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer un test sur un groupe de personnes admises à l'hôpital avec des signes d'infection respiratoire aiguë, afin de déterminer exactement le virus dont elles sont infectées. Le réseau d'hôpitaux teste donc tous les patients admis pour une infection respiratoire aiguë sévère. L'hôpital dans lequel vous êtes actuellement admis appartient à ce réseau.

Il est important de savoir quels sont les virus respiratoires qui causent actuellement des infections en Belgique, car cela a des conséquences sur l'approche des tests et sur le suivi de l'effet des vaccins.

En outre, pour les patients eux-mêmes, il est également important de savoir exactement quel est le virus en cause, car le traitement peut être différent.

Enfin, les organisations internationales de santé "European Centre for Disease Prevention and Control" (ECDC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont également besoin d'informations sur les virus de la grippe qui causent actuellement des infections, afin de choisir la bonne composition du prochain vaccin contre la grippe et d'estimer la gravité de l'épidémie en Europe.

Que dois-je faire pour participer ?

Tu es été admis à l'hôpital en raison de symptômes grippaux. Si tu participes à l'étude, le médecin traitant prélèvera un peu de mucus nasal à l'aide d'un coton-tige pour un test de laboratoire visant à vérifier si tu es infecté par le COVID-19, le virus de la grippe ou un autre virus respiratoire. Ce test n'est pas douloureux, mais peut être désagréable.

Le médecin traitant remplira également un formulaire contenant des informations sur ton âge et ton sexe, les signes de la maladie que tu présentes, si tu as été vacciné contre la grippe ou le COVID-19, si tu reçois un traitement contre le virus de la grippe et si tu souffres d'une maladie grave de longue durée.

Si tu acceptes de participer, nous te demandons de signer le formulaire ci-joint, indiquant que tu as bien compris ce que nous te demandons et que tu acceptes de participer. Tes parents doivent également signer un document séparé.

Quels sont les avantages et les inconvénients de la participation ?

Le prélèvement de mucus nasal peut être désagréable, mais il ne fait pas mal.

En revanche, toi et tes parents saurez si tu es infecté par un coronavirus, un virus grippal ou un autre virus respiratoire.

En outre, il permet aux chercheurs d'estimer le nombre de jeunes actuellement hospitalisés pour une infection par un virus respiratoire. Ces informations sont nécessaires aux autorités et au personnel de santé pour organiser correctement les soins et lutter contre un pic d'infections respiratoires.

Enfin, tu aideras les organisations internationales de santé à mettre au point le meilleur vaccin possible contre la grippe pour l'année prochaine et à surveiller la situation au niveau international.

Que se passe-t-il avec les résultats de mes tests ?

Tes données seront analysées avec celles des autres patients des 10 hôpitaux participant à l'étude.

Les résultats seront résumés dans des rapports destinés aux professionnels de la santé et au gouvernement. Ces résultats pourront également être publiés dans des revues spécialisées afin d'aider les scientifiques du monde entier à mieux comprendre les infections respiratoires. Pour certaines personnes infectées par le virus de la grippe, des informations sur le type de virus de la grippe sont envoyées de manière anonyme à l'Organisation mondiale de la santé.

Nous garantissons que ton nom ou prénom, ou toute autre information permettant de t'identifier, ne sera jamais mentionné dans ces rapports ou articles scientifiques, ni transmis aux organisations internationales de santé. Les données collectées dans le cadre de cette étude seront conservées à Sciensano pour une durée maximale de 30 ans.

Suis-je obligé de participer ?

Non, tu es libre de choisir de participer ou non à l'étude. Même si tu participes à l'étude, tu peux décider à tout moment d'arrêter de participer sans avoir à en donner la raison. Personne ne t'en voudra si tu cesses ta participation.

Plus d'informations

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès des chercheurs suivants :

Sciensano - Service épidémiologie des maladies infectieuses : Nathalie Bossuyt (nathalie.bossuyt@sciensano.be)

Sciensano – Service des maladies virales : Cyril Barbezange (Cyril.Barbezange@sciensano.be)

Surveillance des infections respiratoires aiguës sévères (SARI) par le réseau des hôpitaux vigies INFORMATIONS DESTINÉES AU PARENT d'un enfant /adolescent admis pour symptômes grippaux

Cher parent,

Quel est l'objectif de cette enquête ?

Chaque année, en moyenne, plus d'un demi-million de Belges contractent la grippe ou une autre infection respiratoire, ce qui nécessite une consultation chez le médecin généraliste, une hospitalisation, voire parfois le décès des suites de l'infection. Cette situation pèse lourdement sur le système de soins de santé en Belgique.

Sciensano est l'institut national de santé publique. Grâce à un réseau d'hôpitaux, il surveille en permanence le nombre de nouvelles infections des voies respiratoires, l'efficacité des vaccins contre la grippe ou les infections par le COVID-19 et l'efficacité des médicaments contre l'infection virale.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer un test sur un groupe de personnes admises à l'hôpital avec des signes d'infection respiratoire aiguë, afin de déterminer exactement le virus dont elles sont infectées. Le réseau d'hôpitaux teste donc tous les patients admis pour une infection respiratoire aiguë sévère. L'hôpital dans lequel votre enfant est actuellement admis appartient à ce réseau.

Il est important de savoir quels sont les virus respiratoires qui causent actuellement des infections en Belgique, car cela a des conséquences sur l'approche des tests et sur le suivi de l'effet des vaccins.

En outre, pour les patients eux-mêmes, il est également important de savoir exactement quel est le virus en cause, car le traitement peut être différent.

Enfin, les organisations internationales de santé "European Centre for Disease Prevention and Control" (ECDC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont également besoin d'informations sur les virus de la grippe qui causent actuellement des infections, afin de choisir la bonne composition du prochain vaccin contre la grippe et d'estimer la gravité de l'épidémie en Europe.

Le médecin de votre enfant participe à la surveillance des infections respiratoires aiguës en envoyant à Sciensano des données anonymes sur le nombre d'admissions.

Pour chaque patient admis à l'hôpital pour une infection respiratoire, le médecin prélève également un échantillon des voies respiratoires qui sera testé pour un certain nombre de virus respiratoires par le Centre national de référence pour la grippe. Des données supplémentaires, anonymes pour les chercheurs, sur les symptômes, les facteurs de risque, la vaccination contre la grippe et le COVID19, le traitement (antiviral et antibiotique) et les complications sont enregistrées chez ces patients afin d'estimer au mieux l'efficacité des vaccins.

Qui organise et évalue cette recherche ?

Cette étude est organisée par Sciensano et financé par le gouvernement fédéral. L'étude a été approuvée par le Comité d'éthique médicale de l'Université libre de Bruxelles (VUB). Dans cette étude, Sciensano joue le rôle de contrôleur et de processeur.

Pourquoi mon enfant a été sélectionné?

Cet hôpital prélève un échantillon chez tous les patients admis en raison d'une infection respiratoire aiguë, afin de détecter le virus de la grippe, SARS-CoV-2 et certains autres virus respiratoires. Alors, une partie

représentative des patients sera testée, ce qui permettra à terme de rendre les résultats plus applicables à l'ensemble de la population belge.

Doit mon enfant participer et cette étude affecte-t-elle ses droits en tant que patient ?

Pour la valeur de l'étude, il est important que le plus grand nombre possible de personnes éligibles à cette étude y participent. Evidemment, la décision de participer ou non à l'étude vous appartient entièrement. Si votre enfant participe, il/elle est libre de se retirer de l'étude à tout moment, sans avoir à en donner la raison ou sans que cela n'affecte la qualité des soins que il/elle reçoit.

Que lui arrivera-t-il si votre enfant participe et qu'est-ce qui est attendu ?

Si votre enfant présente des symptômes de grippe pendant la période de surveillance, votre médecin vous demandera de signer un formulaire de consentement confirmant que votre enfant comprend l'étude et que il/elle souhaite y participer.

Le médecin prélève un échantillon sur votre enfant en utilisant un écouvillon nasal. L'échantillon sera ensuite envoyé au laboratoire de référence Sciensano pour vérifier s'il est positif pour le virus de la grippe ou un autre virus respiratoire. Le prestataire de soins de santé remplira également un questionnaire. Ce questionnaire recueillera des informations sur l'état de santé de votre enfant : âge, sexe, symptômes de l'infection respiratoire, traitements antiviraux ou antibactériens éventuels pour l'infection respiratoire, vaccination contre la grippe et contre le COVID-19, complications et maladies chroniques existantes (y compris dysfonctionnement hépatique ou rénal, diabète, maladie respiratoire chronique).

L'échantillon sera ensuite conservé pendant une période de 2 ans en vue d'éventuelles analyses ultérieures.

Quels sont les inconvénients de cette étude pour mon enfant ?

Hormis les inconvénients liés au prélèvement de l'échantillon, cette étude ne présente aucun inconvénient. Les coûts liés aux études sont entièrement pris en charge par l'équipe de recherche.

Et si quelque chose tourne mal ?

Il est très peu probable que quelque chose tourne mal en participant à cette étude. Conformément à la loi belge du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine, le client est même responsable sans faute de tout dommage subi par le participant ou ses ayants droit et qui est directement ou indirectement lié à l'expérience. C'est pourquoi une assurance a été souscrite pour couvrir cette responsabilité. Si votre enfant subissait un dommage du fait de votre participation à cette étude, ce dommage sera par conséquent indemnisé conformément à la loi belge du 7 mai 2004.

Que se passera-t-il avec les résultats ?

Les résultats des études ainsi que les informations personnelles seront traités de manière cryptée. Chaque patient participant se verra attribuer un numéro d'étude, dont seuls l'hôpital et le biologiste clinicien qui valide le résultat du test connaissent l'identité du patient correspondant. Seul ce numéro d'étude (et non votre nom) sera transmis à l'équipe d'examen.

Sciensano communique le résultat du prélèvement d'échantillons directement à votre médecin traitant.

Les résultats de cette surveillance seront utilisés de manière codée et non identifiable pour créer des statistiques pour les autorités sanitaires fédérales et régionales (Vlaams Agentschap Zorg en Gezondheid, Agence wallonne pour une vie de qualité et Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale) et les organisations internationales OMS et ECDC. Les résultats généraux de cette recherche seront également publiés dans le bulletin hebdomadaire des infections respiratoires aiguës et dans un rapport et/ou une revue scientifique, afin que d'autres médecins puissent également les lire.

Les droits de votre enfant

Cette étude respecte le règlement général européen sur la protection des données (25 mai 2018) et la loi belge sur la protection de la vie privée¹ et les expériences sur la personne humaine².

- Dans le cadre de l'étude, des données personnelles sont recueillies auprès de vous. Nous, Sciensano, sommes responsables du traitement correct et de l'obligation de fournir les informations qui l'accompagnent. C'est pourquoi nous souhaitons attirer une fois de plus votre attention sur le fait qu'en plus des données personnelles ordinaires, telles que les données relatives à l'âge et au sexe, des "catégories spéciales" de données personnelles sont également collectées. En voici quelques exemples

- l'état de santé et les conditions médicales ;

- les traitements ;

- les échantillons biologiques (écouvillons nasopharyngés) et les résultats de leur analyse. Bien entendu, nous ne pouvons utiliser les données personnelles qu'aux fins de recherche scientifique décrites dans le présent formulaire de consentement éclairé.

- Votre enfant a le droit de se retirer de cette recherche à tout moment et de ne plus consentir à l'utilisation de ses données³. Si votre enfant se retire de l'étude, toutes les données seront supprimées de tous les fichiers Sciensano dans un délai de 3 semaines pour respecter le "droit à l'oubli".

- Si vous le souhaitez, vous pouvez accéder aux données de votre enfant pendant la période de collecte des données.

- Une fois toutes les données collectées, le lien entre son nom et le numéro d'étude sera supprimé.

- L'équipe de recherche gardera les données recueillies strictement confidentielles. Cela signifie que les chercheurs concernés s'engagent à ne jamais divulguer le numéro d'étude dans le cadre de toute communication relative au projet de recherche.

- Les données de recherche seront conservées par Sciensano pendant une période de 30 ans après la fin de l'étude. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter le responsable de la protection des données

¹ la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient

² la loi belge du 7 mai 2004

³ en envoyant un courriel à ppmv@sciensano.be.

du centre de recherche, Sciensano, à l'adresse électronique suivante : dpo@sciensano.be.

- Les données ne seront utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et ne seront pas transmises à un tiers.

- Si vous avez une plainte à formuler sur la manière dont les données sont traitées, vous pouvez contacter l'autorité belge de protection des données : Rue de la Presse 35- 1000 Bruxelles - Tél : 02 274 48 00 - e-mail : contact@apd-gba.be – site web : www.gegevensbeschermingsautoriteit.be

Des questions supplémentaires ?

Si vous avez des questions supplémentaires sur l'étude, vous pouvez vous adresser aux chercheurs (voir les coordonnées ci-dessous) ou en faire part à votre médecin traitant.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ces informations et d'envisager la participation à notre étude.

Sciensano - Service épidémiologie des maladies infectieuses : Nathalie Bossuyt (nathalie.bossuyt@sciensano.be)

Sciensano – Service des maladies virales : Cyril Barbezange (Cyril.Barbezange@sciensano.be)

Sciensano
Juliette Wytsmanstraat 14
1050 Brussel
Tel 02 642 57 14